

Publié sur le site internet de la
commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 001-210103479-20250630-2025056-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-056

Séance du 30 JUIN 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 20/06/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 20/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

ABSENT :

POUVOIR :

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à Baptiste COLLET
Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à M. Gilles GROSSAT
M. GAY Richard, a donné pouvoir à M. Sylvain PERRAUD
Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à Mme Pascale GAUTIER-WILL

M. Christophe HENRY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisations d'urbanisme Local Tennis

Après la création de deux courts de tennis dans la plaine de jeux situés à côté du stade, le Club de Tennis souhaiterait disposer d'un local à proximité.

Il est envisagé la construction d'un bâtiment pour le tennis auquel sera ajouté un local d'une dizaine de mètre carré pour le stockage du matériel de la société de pêche.

Un local pourrait également être construit pour la société de boules.

Une réflexion globale sera conduite pour ce projet.

A ce titre une demande d'urbanisme doit être déposée par la commune pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le Permis de Construire indispensable pour ce projet
- Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande au titre de la sécurité et de l'accessibilité
- Autorise Monsieur, le Maire à signer tout acte à venir,

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance
Christophe HENRY